laitiers. Je ne pense pas que même l'honorable député de Coast-Capilano (M. Sinclair) veuille créer une fausse impression. On ne m'a pas servi de margarine, mais pour faire une plaisanterie, on a apporté et placé là où j'étais assis à table une pancarte,—selon moi, la Canada Packers a manqué de goût,—où il était écrit: "De la margarine servie à des représentants de comtés ruraux".

On a dit qu'on l'avait mise à mon couvert après le commencement du dîner. Je soutiens que l'honorable député a fait preuve de bien mauvais goût dans cette affaire. Je ne ferais pas cette rectification si ce n'est que le compte rendu parviendra aux cultivateurs laitiers. On a dit qu'on avait placé cette indication à mon siège à table et que je n'en connaissais pas la différence. Les honorables députés qui étaient assis à mes côtés savent que je me suis abstenu de manger la margarine. Je suis prêt à parier que je connais la différence entre le beurre et la margarine,—et je laisse mon jeune collègue libre de relever mon pari quand il voudra,-mais je vous ferai remarquer, monsieur l'Orateur, et par votre entremise, au représentant de Coast-Capilano, que lorsque je suis invité à une réunion quelconque, je suis prêt à accepter une blague et ne m'en formalise pas. L'honorable représentant de Spadina (M. Croll) pourra corroborer l'exactitude de ma déclaration à ce sujet. J'étais l'invité du Board of Trade de Toronto.

M. Croll: Au sujet de cette mise au point, je ferai remarquer, monsieur l'Orateur, que de concert avec d'autres honorables députés j'ai contribué à décider l'honorable député de Fraser-Valley (M. Cruickshank) de se rendre à Toronto. Il me semble que la compagnie a fait preuve de mauvais goût et de manque de savoir-vivre en écrivant cette lettre. La compagnie a manqué de savoir-vivre en mystifiant un de ses invités dans le particulier, mais elle s'est rendue coupable d'une faute impardonnable en le faisant publiquement.

M. Sinclair: J'ai peut-être manqué moimême à ce sujet. Je ne voudrais pas qu'on mette la compagnie en cause. J'ai demandé le renseignement, mais le secrétaire ignorait que je l'utiliserais. Je retire mes observations, si le député s'en offusque.

Cependant, j'espère que cette mise au point placera le débat dans le cadre qui lui convient. Je dois dire que le représentant de Kamloops (M. Fulton) a cherché à démontrer si le fait de reconnaître la margarine comme un succédané convenable du beurre avait eu pour résultat de paralyser sérieusement l'industrie laitière. C'est l'argument qui doit être avancé à la Chambre à ce propos. Je signale, bien entendu, que la margarine est la seule

taxe de vente de 10 p. 100. De même, comme je l'ai fait remarquer, les huiles comestibles produites, tant brutes que raffinées, acquittent un droit s'établissant à 13 p. 100 en moyenne. C'est là, à mon sens, une importante protection pour l'industrie laitière. Il a dit que la plupart de ces modifications du tarif douanier semblent dirigées contre le cultivateur, mais je ne crois pas que les Débats confirment cette assertion. Depuis des années, nous supprimons constamment les droits douaniers à l'égard des machines agricoles à la demande de députés ruraux et dernièrement à celle du représentant de Calgary-Est (M. Harkness). Ils ont soulevé la question du droit prélevé sur les appareils d'arrosage, par exemple, et que nous abrogeons maintenant. Quant aux revers qu'ont subis nos producteurs de pommes l'an dernier. nos exportations vers les États-Unis ont été dix fois plus considérables que nos importations de ce pays. On ne peut donc pas dire, en ce sens, que les droits douaniers aient eu des répercussions trop violentes sur le cultivateur canadien. Évidemment, la question générale des droits douaniers est vaste.

M. Fulton: Les Américains nous ont enlevé notre débouché pour nos pommes de terre.

M. Sinclair: Le député mentionne les pommes de terre. Nous exportons ce légume aux États-Unis surtout sous forme de pommes de terre de semence. Nous ne pouvons permettre que ce commerce considérable et intéressant soit compromis par la modification d'autres droits de douane sur les pommes de terre. Si je ne m'abuse, la Fédération canadienne des agriculteurs, saisie de ce problème à plusieurs reprises, ne voit aucun inconvénient au maintien des deux mesures, soit les concessions accordées aux Américains à l'égard des pommes de terre de semence et la liberté qu'ils ont de nous expédier des pommes de terre. Cependant, il conviendrait peut-être d'attendre l'étude du budget de l'Agriculture pour étudier une question aussi vaste.

M. Coldwell: L'adjoint parlementaire peutil nous dire le rapport qui existe entre les huiles comestibles que nous importons et celles que nous produisons? Je parle des huiles dont on fabrique la margarine. La production nationale est-elle à la hausse?

M. l'Orateur suppléant: La Chambre désiret-elle adopter la motion ?

Des voix: Adopté!

M. Sinclair: Je répondrai aux questions quand nous serons formés en comité.